

**COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026 - 10H00 A CARPENTRAS (Siège du Parc)**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Parc, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de délégués
En exercice : 47
Présents : 25
Représentés : 12
Total : 37 (min 24)
<b>Quorum atteint</b>
Nombre de voix
En exercice : 119
Présentes : 57
Exprimées par pouvoirs : 35
<b>Total : 92</b>

**Délégués présents :**

**1 représentant du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteur chacun de 9 voix) :** Bénédicte MARTIN

**1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse (porteur chacun de 9 voix) :** Christian MOUNIER

**2 représentants des EPCI (porteur chacun de 1 voix) :** Corinne FREYCHET (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV)

**4 représentants des communes du Conseil de Massif (porteur chacun de 3 voix) :** Michel JOUVE (Flassan), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), Jean-Pierre RANCHON (Sault), Thierry THIBAUD (Savoillans)

**16 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :** Max RASPAIL (Blauvac), Florence BERTRAND (Crestet), Serge SAES (Crillon le Brave), Catherine PAFFENHOFF (Faucon), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Jean-Marc TESTE

(Méthamis), Sonia JACOBEE (Modène), Gérard UGHETTO (suppléant Monieux), Mireille ORTUNO (Suppléante Mormoiron), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), André AIELLO (Saint Hippolyte le Graveyron), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

**12 Délégués excusés ayant donné pouvoir :** Myriam SILEM pouvoir à Christian MOUNIER (Département de Vaucluse), Jérôme BOULETIN (Cove) pouvoir à Gérard RAINERI (CCVV), Cyril FALQUES (Aurel) pouvoir à Jean-Pierre RANCHON (Sault), Bernard MONNET (Le Barroux) pouvoir à Philippe ARMENGOL (Velleron), Alain CONSTANT (Bedoin) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan), Valérie MICHELIER (Caromb) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Serge ANDRIEU (Carpentras) pouvoir à Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), François ILLE (Le Beaucet) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Damienne MARION (Vaison la Romaine) pouvoir à André AIELLO (Saint Hippolyte le Graveyron), Frédéric TENON (Malaucène) pouvoir à Michel JOUVE (Flassans), Didier CARLE (Pernes les Fontaines) pouvoir à Philippe ARMENGOL (Velleron)

**Partenaires invités présents au comité syndical :** Valérie COISSIEUX (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement)

**Participaient également à la réunion :** Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Catherine FAYOT, Odile SIGNORET, Carole APPACK, Vincent THOMANN (PNR Mont-Ventoux), Sébastien NINON (Région Sud), Gilles LAUGIER (Suppléant Velleron)

***Absents/Excusés :*** Claire ARAGONES (Région Sud), Sophie RIGAUT (Département de Vaucluse), Siegfried BIELLE (Aubignan), Roland RUEGG (Brantes), Louis BONNET (Mazan), Olivier GIRARD (Puyméras), Gilles VEVE (Saint Didier), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Valérie FABRE (Saint Romain en Viennois), Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux), Chambre d'agriculture de Vaucluse, Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, Fédération départementale du Vaucluse Pêche et Protection du Milieu Aquatique, Fédération des Chasseurs de Vaucluse

**Secrétaire de séance :** Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

### BUDGET PRINCIPAL M 57

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Considérant que le CFU est un document unique qui se substitue au compte administratif dressé par l'ordonnateur et au compte de gestion dressé par le comptable. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à l' élu désigné pour présider le vote du CFU 2025,

Le rapporteur informe le Comité Syndical que le Compte Financier Unique du Parc naturel régional du Mont-Ventoux pour l'exercice 2025 qui est soumis à son approbation peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES		Réalisations
CHAP 011	Charges à caractère général	467 663,23 €
60	Achats et variations de stocks	19 115,92 €
61	Services extérieurs	288 515,80 €
62	Autres services extérieurs	146 686,51 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	13 345,00 €
CHAP 012	Charges de personnel	1 507 025,96 €
CHAP 65	Charges de gestion courante	67 449,10 €
CHAP 66	Charges financières	0,00 €
CHAP 67	Charges spécifiques	2 984,51 €
CHAP 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 913 962,25 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>3 959 085,05 €</b>

**RECETTES**

RECETTES		Réalisations
CHAP 013	Atténuation de charges (avoir et remboursement)	8 042,92 €
CHAP 70	Produits des services du domaine	7 000,00 €
CHAP 73	Impôts et taxes	1 341,12 €
CHAP 74	Dotations, subventions et participations	2 136 016,43 €
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	51 207,22 €
CHAP 76	Produits financiers	609,12 €
CHAP 77	Produits spécifiques	26 000,00 €
CHAP 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 775 202,84 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>4 005 419,65 €</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

+ 46 334,60 €

RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2024

+ 1 064 722,54 €

**EXCEDENT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT (1)**

**+ 1 111 057,14 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES		Réalisations	Restes à réaliser
CHAP 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 775 202,84 €	
CHAP 041	Opérations patrimoniales		
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilées	534,83 €	
CHAP 20	Immobilisations incorporelles (Études et concessions, brevets, licences)	39 124,33 €	
CHAP 21	Immobilisations corporelles	137 915,08 €	14 500,00 €
CHAP 23	Immobilisations en cours		
CHAP 26	Participations et créances rattachées à des participations		
CHAP 27	Autres immobilisations financières		
CHAP 45	Opérations pour compte de tiers		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 952 777,08 €</b>	<b>14 500,00 €</b>

RECETTES		Réalisations	Restes à réaliser
CHAP 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 913 962,25 €	
CHAP 041	Opérations patrimoniales		
CHAP 10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	13 268,83 €	
CHAP 13	Subventions d'investissement	48 704,18 €	18 115,00 €
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilées		
CHAP 27	Autres immobilisations financières		
CHAP 45	Opérations pour compte de tiers		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 975 935,26 €</b>	<b>18 115,00 €</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (sans les RAR)	+ 23 158,18 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	+ 621 641,44 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT (2)</b>	<b>+ 644 799,62 €</b>

<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE (1+2)</b>	<b>1 755 856,76 €</b>
---	-----------------------

Après présentation des éléments susvisés,

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente, s'étant retirée pour laisser la présidence à l'élu désigné pour présider le vote du CFU 2025,

Le Comité,

Ouï, l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 24 - Pouvoirs : 11 - Votants : 37

Suffrages exprimés : Pour : 74 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Adopte le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal M 57 du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont Ventoux,
- Autoriser Madame la Présidente à signer les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

**La Présidente  
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
Vice-Présidente de la Région Sud**

**Jacqueline BOUYAC**